



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

investissements

Question écrite n° 69632

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire part de son sentiment à la lecture d'une étude de l'INSEE, publiée en octobre 2001, selon laquelle les industriels français envisageraient de réduire leurs investissements de 4 % en 2002.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte la plus grande attention aux mesures susceptibles de créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises françaises et mène une politique volontariste de soutien à l'investissement des entreprises. Ainsi, la loi de finances rectificative pour 2001 a mis en place un régime d'amortissement exceptionnel des biens éligibles à l'amortissement dégressif, acquis, fabriqués ou commandés entre le 17 octobre 2001 et le 31 mars 2002. Toute entreprise a la faculté de majorer de 30 % les dotations aux amortissements correspondant aux douze premiers mois suivant l'acquisition ou la fabrication des biens éligibles au régime de l'amortissement dégressif. Cette mesure concerne les investissements réalisés entre le 17 octobre 2001 et le 31 mars 2002 ainsi que ceux ayant fait l'objet, pendant cette période, d'une commande ferme assortie du paiement d'acomptes au moins égaux à 10 % du montant total de la commande, et dont la réalisation intervient le 31 décembre 2003. Une autre mesure susceptible de stimuler l'investissement consiste dans le remboursement intégral dès 2002 de la taxe sur la valeur ajoutée due par l'Etat aux entreprises en raison de la suppression de la règle de décalage d'un mois. Afin d'améliorer la trésorerie de plus de 15 000 entreprises, le Gouvernement a décidé, par décret du 13 février 2002, le remboursement par anticipation des créances sur le Trésor nées de la suppression de cette règle du décalage d'un mois alors que celle-ci devrait s'étaler jusqu'en 2007. Grâce à cette mesure, les entreprises bénéficient de remboursements anticipés d'un montant de plus d'un milliard d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69632

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6861

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2368